



Le Directeur général reçoit le SPAC CFDT

Le SPAC CFDT a rappelé ses exigences concernant l'avenir des personnels DGAC.

Une délégation du SPAC CFDT a rencontré P. Gandil, Directeur général de l'Aviation Civile, mardi 9 mars au matin.

La CFDT a pointé lors de cette rencontre les motifs qui rendent peu crédible le modèle présenté jusqu'ici par le gouvernement et qui sont incontournables :

- aucun personnel ne doit « rester sur le bord du chemin » quelles que soient les évolutions de la DGAC ; la question des personnels « support », ouvriers, techniques ou administratifs, en poste à la DGAC ou à Météo France, est ici centrale.
- la mobilité entre les services de la DGAC doit être une réalité et pas seulement théorique : l'attractivité des postes doit être garantie dans toute la DGAC par des rémunérations comparables ;
- les droits sociaux élémentaires, à commencer par l'effectivité du droit de grève, doivent être garantis. L'actualité de ce dernier point est réelle avec la volonté affichée par le Directeur général d'accroître encore le périmètre du service minimum pour diminuer l'impact d'une grève sur le trafic;
- bien évidemment, le statut des personnels de la DGAC, le recrutement, la formation initiale et continue sont et doivent rester ceux des fonctionnaires de la DGAC.

Le SPAC CFDT a souligné que dans le dossier Fabec, la réflexion sur l'aspect temporel avait été négligée : mettre en place une organisation européenne demande de prendre du temps, et ce quel que soit le modèle choisi.

Le Directeur général a affirmé que des réponses seront apportées par ses soins et d'ici 2 à 3 semaines sur la maquette de Fabec. Il a par ailleurs confirmé à la CFDT sa volonté de dissocier le dossier Fabec du dossier Protocole, ce qui nous paraît peu cohérent.

FOCUS

La CFDT : un double engagement, de solidarité aux côtés des personnels, et de responsabilité dans la négociation protocolaire.

La CFDT a fait le choix de participer aux travaux d'élaboration d'un accord social entre la DGAC et ses O. S. représentatives.

En effet, l'avenir de la DGAC et de ses personnels se joue d'abord dans la définition de leurs conditions d'emploi.

Or ces éléments sont fortement impactés par les projets de réorganisation portés par l'administration : RGPP2, mutualisation des services supports, avenir des Bria, des approches,...

Mais la CFDT a également conscience de l'importance du dossier FABEC : les prochains mois seront en effet décisifs pour l'avenir de la DGAC et de ses personnels.

Ces deux aspects sont indubitablement liés : or le Directeur général annonce la dissociation de ces deux champs de négociation.

Notre surprise est grande tant il va être difficile d'aborder un aspect sans s'intéresser à ce que l'autre implique.

L'administration laisse penser que cela permettra le retour autour de la table de négociation du protocole de certaines organisations syndicales. Dont acte.